

## **Les Constitutions, source de la vie spirituelle du missionnaire Relecture, à 20 ans de distance, des articles 28-50 des Constitutions**

*Par Erminio Antonello, C.M.  
Province de Turin*

Les Constitutions définissent les lignes selon lesquelles la vie spirituelle du missionnaire vincentien est appelée à se modeler. A les relire, 20 ans après leur rédaction, on éprouve une impression semblable à celle d'un peintre qui doit continuer à donner des coups de pinceau pour figurer le dessin qu'il est en train de peindre. Le tableau esquissé par les Constitutions est la *figure intérieure* du missionnaire vincentien.

Ce mouvement de finissage continu est dû à la 'matière' elle-même. La vie spirituelle, justement parce que «vie», ne peut être convenablement contenue dans des règles, car le protagoniste qui guide toute vie spirituelle est le Saint-Esprit. Et l'Esprit souffle où il veut et comme il veut. Toutefois, les 'règles', comprises comme horizon dans lequel la vie s'exprime, constituent le soubassement qui la soutient. En ce sens, la relecture de ces règles, à 20 ans de distance, a pour but *de porter à la surface le sens spirituel toujours à approfondir* que, dans leur formulation synthétique, elles risquent de tenir caché à des yeux pressés.

Si la règle constitutionnelle ne peut pas tout dire, elle peut dire beaucoup. En effet, si elle est entendue correctement, elle remplit deux fonctions précieuses. Tout d'abord, elle indique le chemin sur lequel le charisme rejoint une personne déterminée et elle l'oriente dans la maturation de son identité, afin de la préparer pour la mission à laquelle sa vocation la destine. En ce sens la règle est une aide pour éviter que la liberté s'éloigne du charisme. D'autre part, elle tend à construire une communauté homogène. La règle, en effet, assumée dans la conscience et dans l'amour, devient le critère qui soutient une communauté et la maintient dans la fidélité au charisme.

### **L'horizon spirituel du missionnaire, selon les Constitutions**

L'orientation fondamentale des Constitutions, dans la partie qui traite de la vie spirituelle du missionnaire, est guidée par deux coordonnées: la consécration au Christ par la pratique des conseils évangéliques (*C. chap. III, art. 28-39*), et la vie de prière (*C. chap. IV, art. 40-50*). Ces deux éléments apparaissent dans les Constitutions comme les fondements de la vie intérieure du missionnaire.

Consécration et prière, cependant, ne sont pas décrites selon n'importe quelle ligne de spiritualité, mais, en cohérence avec la vocation, elles sont interprétées dans la *perspective de la mission*. En effet, la vie spirituelle du missionnaire, appelé à «*poursuivre la mission du Christ*» en proclamant l'Évangile et en en témoignant auprès des pauvres (C 28), s'innove dans la *conscience de la mission*. De l'acceptation consciente de cette vocation missionnaire émergent aussi bien l'engagement dans la 'sequela Christi' que la vie de prière.

Dans cette perspective, la pratique des conseils évangéliques modèle la figure du missionnaire selon l'humanité de Jésus: assimilation qui – unique – peut le rendre témoin authentique du Christ parmi les pauvres. Mais puisque «assimilation» signifie intériorisation de la dynamique spirituelle du Maître, il en découle que la force de la mission jaillit d'une patiente relation affective avec le Christ, et ensuite d'une vie de prière constamment renouvelée. Comme la prière et l'unité avec le Père constituaient l'atmosphère intérieure qui engendrait la mission de Jésus, il doit en être de même pour le missionnaire:

*Le Christ Seigneur – lit-on dans les Constitutions – établi dans une étroite communion avec Dieu, recherchait dans la prière la volonté du Père qui fut la règle de conduite souveraine de sa vie, de sa mission et de son oblation pour le salut du monde. [...] Nous aussi, sanctifiés dans le Christ et envoyés au monde, nous nous efforcerons de rechercher dans la prière les signes de la volonté divine et d'imiter la disponibilité du Christ, en appréciant toutes choses selon son jugement. L'Esprit Saint transforme ainsi notre vie en oblation spirituelle et nous sommes mieux disposés à prendre notre part de la mission du Christ. (C 40).*

Pour ce qui concerne la vie spirituelle du missionnaire, la logique du texte des Constitutions pourrait être résumée dans la formule: 'être *du* Christ', pour pouvoir 'être *comme* le Christ'. Ce qui signifie que le missionnaire, pour pouvoir imiter Jésus missionnaire, doit entrer spirituellement en communion avec lui.

### **Consécration et mission: spiritualité missionnaire**

En ce sens, dans le charisme vincentien, *la consécration ne peut être séparée de la mission, et la mission ne peut aller sans consécration*. Le rapport consécration-mission n'est pas un rapport de superposition ni de simple juxtaposition: *il est l'acte même d'appartenance au Christ qui met le vincentien en état de mission*. De la même manière que Jésus, l'Envoyé du Père, était aussi le Consacré du Père et ne faisait rien de lui-même «*sinon ce qu'il voyait faire du Père*» (Jn 5, 19; 1 Tm 6, 16), de même l'expérience du missionnaire vincentien gagne de la vigueur dans l'expérience d'une appartenance toujours plus grande au Christ.

En effet, puisque *la mission ne peut aller sans un lien préalable avec Celui qu'on annonce*, la mission, dans notre charisme, inclut la consécration au Christ comme son fondement. *Consécration et mission ne sont donc pas juxtaposées de manière extrinsèque*. La raison en est dans le fait qu'on ne peut annoncer le Christ si on n'appartient pas au Christ. Et ainsi, on évite à la consécration et à la mission la possibilité d'être étrangères l'une à l'autre et on leur enlève aussi à la racine le risque d'une subordination de l'une à l'autre.

A cet égard, on devrait être plus prudent dans notre langage. Une certaine façon de parler comme: «la consécration est en fonction de la mission», comporte une ambiguïté parce qu'elle incline à subordonner la consécration à la mission, la réduisant à l'ordre des moyens au lieu de la reconnaître comme partie intégrante de sa fin. Une telle subordination, au niveau des fondements, apparaît défectueuse et imprécise, et dans la pratique nuisible et erronée.

La corrélation entre consécration et mission prend une importance particulière à notre époque où le peuple n'arrive plus au christianisme par tradition ou par l'explication théorique de son contenu. La tradition au mieux développe une dévotion. La théorie à elle seule ne convainc pas. Ce qui aujourd'hui, dans l'évangélisation, peut encore devenir un appel persuasif, c'est le témoignage.

La pensée «ancienne et nouvelle» de saint Vincent, selon laquelle l'efficacité de l'évangélisation émane de l'intimité établie avec Jésus Christ, c'est-à-dire la sainteté, se montre donc d'une actualité renouvelée.

*ni la philosophie, ni la théologie, ni les discours – écrivait-il au jeune supérieur Antoine Durand – n'opèrent pas dans les âmes; il faut que Jésus Christ s'en mêle avec nous, ou nous avec lui; que nous opérons en lui, et lui en nous; que nous parlions comme lui et en son esprit, ainsi que lui-même était en son Père, et prêchait la doctrine qu'il lui avait enseignée; c'est le langage de l'Écriture Sainte. Il faut donc, Monsieur, vous vider de vous-même pour vous revêtir de Jésus Christ. Vous saurez que les causes ordinaires produisent des effets de leur nature: un mouton fait un mouton, etc., et un homme un autre homme; de même, si celui qui conduit les autres, qui les forme, qui leur parle, n'est animé que de l'esprit humain, ceux qui le verront, qui l'écouteront et qui s'étudieront à l'imiter deviendront tout humains: il ne leur inspirera, quoiqu'il dise et qu'il fasse, que l'apparence de la vertu, et non pas le fond. [...] Pour en venir là, Monsieur, il faut que Notre-Seigneur lui-même imprime en vous sa marque et son caractère. Car, de même que nous voyons un sauvageon, sur lequel on a enté un franc, porter des fruits de la nature de ce même franc; aussi nous, misérables créatures, quoique nous ne soyons que*

*chair, que foin et qu'épines, toutefois, Notre-Seigneur imprimant en nous son caractère, et nous donnant, pour ainsi dire, la sève de son esprit et de sa grâce, et étant unis à lui comme les pampres de la vigne aux ceps, nous faisons le même qu'il a fait sur la terre, je veux dire que nous opérons des actions divines, et enfantons, comme saint Paul, tout plein de cet esprit, des enfants à Notre-Seigneur. (SV XI, 343-344).*

Dans la pensée de saint Vincent, le fait d'entrer en relation avec l'humanité du Christ, c'est-à-dire le chemin personnel de sainteté, est la voie principale de l'évangélisation. Dans la personne du missionnaire, transformée par l'appartenance au Christ, les pauvres peuvent rencontrer la miséricorde de Dieu. S'assimiler au Christ est donc le principe vital qui, intériorisé dans la grâce de l'Esprit Saint, réalise dans le missionnaire *l'efficacité* (C 28; RC II, 18) de ses gestes d'évangélisation.

La vérification de la vérité se fait dans la pratique. En effet, que comprend un pauvre? Il comprend une attitude humaine miséricordieuse et charitable envers lui. Et quand cette attitude n'est pas causée seulement par la compassion humaine, mais est irriguée par l'Évangile vécu, alors le pauvre est touché par l'action du salut qui se manifeste à lui dans le visage de bonté de l'homme qui le rencontre. *La mission ne va pas sans médiation humaine.* De cela naît l'urgence de la vie spirituelle pour le missionnaire: cette vie qui est *relation avec le Christ*, affectivement rencontré et critiquement assumé, dans la patiente activité d'un cheminement spirituel sans pause, qui a à sa base l'esprit de prière:

*Une chose importante, à laquelle vous devez vous appliquer soigneusement, est d'avoir grande communication avec Notre-Seigneur dans l'oraison; c'est là le réservoir où vous trouverez les instructions qui vous seront nécessaires pour vous acquitter de l'emploi que vous allez avoir – écrit toujours saint Vincent dans la même lettre à Antoine Durand – [...] De plus, vous devez avoir recours à Dieu par l'oraison, pour conserver votre âme en sa crainte et en son amour; car, hélas! Monsieur, je suis obligé de vous dire, et vous le devez savoir, que l'on se perd souvent en contribuant au salut des autres. (SV XI, 344-345).*

La consécration au Christ dans la tension missionnaire, ravivée dans la prière, c'est ce qui constitue les éléments caractéristiques de la vie spirituelle du missionnaire.

### **Dans les conseils évangéliques, la prédisposition à l'annonce missionnaire**

Le premier élément caractéristique de la vie spirituelle du missionnaire est la consécration par les conseils évangéliques. Mais, quelle est leur fonction dans la structure missionnaire de sa vie? Dans l'intention originaire de saint Vincent,

les conseils évangéliques doivent façonner l'humanité du missionnaire selon la logique de l'Évangile. Plus que la «profession religieuse» en tant que recherche de perfection en soi, selon la culture spirituelle et religieuse de l'époque, saint Vincent visait un «style de renoncement» professé par les vœux religieux, pour rendre le missionnaire libre «pour faire la mission et travailler à la conversion des âmes» (SV XII, 370). Par conséquent, avec son sens pratique, il visait à la substance des choses: «Cela ne suffit pas d'être dans un état de perfection et de n'y pas tendre, de n'y pas travailler» (SV XII, 371). Il voulait éviter le formalisme religieux, en gardant de l'esprit religieux la «forme intérieure» plus que «la forme extérieure». Pour cela, dans sa vision, la consécration à la mission par les conseils évangéliques devrait conduire à vivre dans la '*sequela Christi*', recherchée par le renoncement à ce qui «domine le monde: c'est le désir d'avoir des biens, de bâtir, de prendre ses plaisirs, d'être en estime, afin de pouvoir dire: 'c'est moi qui ai ceci et cela, qui prends tel plaisir, qui ai telle charge!» (SV XII, 370).

Actualisant sa pensée, nous pouvons dire que les conseils évangéliques ont pour fonction de décentrer le missionnaire de l'amour-propre, pour le centrer sur la relation avec l'autre. Dans la vie spirituelle chrétienne *l'homme ne vit plus pour lui-même* (Rm 14, 7), mais il vit en relation avec un Autre.

Dans la consécration, le missionnaire dit: un Autre mérite ma considération, dans cet Autre je mets ma confiance, cet Autre devient la «règle» de mon existence; donc je me mets à sa suite, dans la même condition qu'il a choisie, afin de témoigner de la transcendance du Royaume et de sa mystérieuse présence salvatrice dans ce monde. Les conseils évangéliques, en effet, expriment une corrélation substantielle au Christ. Ils renvoient à lui. Ils témoignent de lui. Sans lui ils deviendraient insupportables. Le résultat anthropologique de cette connexion est que, en vivant cette relation avec lui, *la conscience de soi comme communion, c'est-à-dire comme expérience de soi en relation à l'autre*, croît. Et, en conséquence, l'expérience des conseils évangéliques tend à introduire *dans le missionnaire 'le principe de la communion' comme critère d'existence*. De ce renouvellement de la conscience naît aussi le comportement missionnaire, qui fait place à l'altérité. Celle-ci est en premier lieu l'Autre par excellence, le Christ, le Samaritain, l'Étranger; et ensuite l'autre qui en est 'sacrement', le frère et le pauvre.

L'expérience de l'amour de charité, tirée et apprise de la proximité du Christ, suivie dans les conseils évangéliques, constitue le cœur de la *spiritualité du missionnaire*. La pratique des conseils évangéliques vécus de manière vinentienne éduque le missionnaire à être détaché de lui-même pour pouvoir être un support transparent de la présence du Christ parmi les pauvres.

**Un missionnaire qui, par la chasteté, témoigne de la seigneurie du Christ**

L'humanité du missionnaire, jaillissant de l'expérience du Christ, réalise par la vie chaste une ouverture du cœur telle qu'il embrasse tous et tout dans la disponibilité et la gratuité propres à l'amour.

La chasteté est justement définie dans les Constitutions en termes de 'don': elle est réellement une grâce, c'est-à-dire une intuition et une force de l'Esprit qui porte à sa réalisation une personne, en termes autres que ceux de la nécessité du biologique et de la pulsion sexuelle. Elle apparaît donc comme une 'plénitude humaine' dans les termes de la gratuité et du don de soi (C 30).

*Imitateurs du Christ dans son amour universel pour les hommes, nous nous engageons, en vertu d'un vœu, à la chasteté parfaite dans le célibat à cause du Royaume des cieux. Cette chasteté, nous l'acceptons comme un don que nous accorde l'infinie bienveillance personnelle de Dieu. De la sorte, nous ouvrons plus généreusement notre cœur à Dieu et au prochain, et tout notre comportement devient l'expression joyeuse de l'amour entre le Christ et l'Eglise, qui se manifestera en sa plénitude dans le monde à venir. (C 29).*

La beauté transcendante que la chasteté consacrée introduit dans le monde est l'ouverture à l'autre dans la gratuité absolue. Elle est un 'éclat' du monde trinitaire répandu dans notre fragile humanité: c'est-à-dire qu'elle révèle cette ouverture à l'humain propre à la Trinité, qui se réalise dans sa relation amoureuse avec sa créature, introduisant dans le monde l'amour réciproque absolument gratuit qui en constitue la substance trinitaire. Dans un monde dominé par ce qui est utile et efficient, la chasteté montre la fécondité spirituelle de la relation dans l'amour chaste qui, dans l'apparente inutilité, met en évidence l'amour de charité. La chasteté du consacré est un don pour tous: elle est appel à la transparence de la vie libérée de la hantise de l'égoïsme qui réduit l'autre à un objet pour son propre plaisir ou à un instrument pour sa propre domination. La chasteté introduit un nouveau mode de regarder le réel, parce qu'elle dément l'illusion de l'homme de pouvoir se construire à travers la domination de l'autre. La force de la chasteté dans le célibat, pour nous missionnaires, est dans le fait d'affiner notre sensibilité, de la rendre ouverte au pauvre dans cette tendresse qui rend proche et qui respecte.

Les prescriptions des Constitutions indiquent ensuite les éléments nécessaires pour accueillir le don de la chasteté dans sa propre existence selon quatre indications:

*L'union intime avec le Christ, la véritable communion fraternelle, l'assiduité dans l'apostolat, l'ascèse approuvée par la pratique de l'Eglise donneront vigueur à notre chasteté. (C 30).*

L'état de chasteté constitue tout d'abord un témoignage pour le missionnaire lui-même, car il le renvoie constamment à l'amour fondamental de son existence. C'est-à-dire qu'il constitue un renvoi permanent à la source de sa propre *'sequela Christi'*, car si le Seigneur n'est pas un compagnon existentiellement actif dans son existence, la chasteté ne peut pas être vécue comme facteur intégrant d'humanité vivante. La chasteté, tout en se nourrissant de l'ascèse qui protège, n'est jamais une fuite du monde. Cependant elle peut le devenir: et, quand elle le devient, elle se change en résignation ou en devoir mal supporté, qui produisent une aigreur humaine qui éloigne. Pour cela, la chasteté est protégée par la communion fraternelle. Et, quand la fraternité est vécue pleinement, alors la chasteté fait entrer dans le monde la différence radicale de l'Evangile, en l'embellissant. Le monde de la pauvreté et de la souffrance aussi, illuminé par une tendresse chaste, devient humainement plus beau.

### **Un missionnaire qui, par la pauvreté, partage ses biens dans la fraternité**

La caractéristique de la pauvreté du missionnaire se trouve dans la dépendance sincère et soumise à la loi de l'amour, qui sait renoncer à garder pour soi et qui sait partager. La pauvreté consacrée ne se nourrit pas de l'idéologie qui exalte la pauvreté en soi. Les missionnaires, par leur action, essaient de relever les pauvres de la misère. Jésus s'est vigoureusement engagé par son œuvre évangélisatrice à vaincre la pauvreté. Et lui-même a vécu pauvrement sans être un pauvre, vivant d'un travail convenable. La pauvreté n'est donc pas un bien en soi. Elle peut le devenir dans la mesure où elle pousse à diriger l'affection du cœur vers le vrai bien. De la même manière, la possession des biens n'est pas un mal en soi, mais elle peut le devenir par l'avidité, qui prétend avoir toujours plus, faisant de la possession des choses une idole. La pauvreté du missionnaire veut s'opposer à *«l'esprit des richesses, qui va perdant presque tout le monde»*(RC III, 1).

Ainsi les missionnaires, en se mettant à la suite du Christ par la pauvreté, doivent se situer face aux biens de la vie en respectant la valeur: les biens sont pour la vie et non la vie pour les biens. Donc ils possèdent des biens, mais leur possession est ordonnée à la communion et elle est soutenue par la fraternité. L'existence humaine en effet se réalise seulement dans des relations de fraternité: et ensuite la valeur des biens se trouve dans le fait qu'ils sont des instruments pour nourrir la vie fraternelle.

*Chaque confrère s'estimera tenu par la loi universelle du travail... Quant aux fruits de son travail ...tout cela sera biens de la communauté; ainsi à l'exemple des premiers chrétiens, nous vivrons une réelle mise en commun de nos biens et nous nous soutiendrons mutuellement par une assistance fraternelle(C 32); Ce qui est nécessaire à la subsistance et à*

*l'épanouissement des confrères ainsi qu'au progrès des œuvres proviendra principalement de l'effort concerté de tous* (C 33).

Réaliser la communion par la pauvreté est un sentier étroit qui conduit à avoir *un mode de vie qui respire la simplicité et la frugalité*, tel que nos *moyens d'apostolat restent dépourvus de toute apparence d'ostentation* (cf. C 33). Cette loi qui ordonne les biens à la communion ne concerne pas seulement les personnes individuelles mais la communauté dans son ensemble: il y a une pauvreté de la communauté, laquelle *«évitant tout cumul de biens s'ingéniera à engager une partie de ses ressources au profit des pauvres»*. (C 33).

L'ordonnance des biens à la communion s'oppose à l'égoïsme; cela est protégé et sauvegardé par l'éducation. Dépendre du supérieur par la permission est un moyen d'éduquer par une vérification constante de sa propre attitude de pauvreté. Dans la logique des constitutions la «permission» n'est pas une simple autorisation pour gérer des biens, mais un véritable acte de communion, par lequel s'exerce une forme d'autocritique dans le dialogue avec le supérieur sur la possession et l'usage des biens: *«...Comme il ne suffirait pas, pour cultiver l'esprit de pauvreté, d'obtenir la permission du supérieur, il faut aussi que chacun examine attentivement ce qui est plus adapté et s'accorde davantage à notre vie et à notre ministère, dans le sens de l'esprit de notre fondateur.* (C 34).

La valeur spirituelle à poursuivre par le missionnaire dans la pauvreté est donc celle de la réalisation du détachement du cœur, qui prépare à une *«entière dépendance de Dieu, et l'évangélisation des pauvres s'en trouvera elle-même fortifiée.* (C 31).

### **Un missionnaire qui, par l'obéissance, recherche la volonté de Dieu**

La voie du détachement de soi trouve son sommet dans la soumission de la volonté au dessein de Dieu sur sa propre vie. Si, en termes théoriques, on trouve un consensus immédiat, cela devient plus difficile dans le concret de la vie, quand il s'agit de soumettre sa volonté par la médiation d'une autre personne. Il faut dire que l'obéissance au supérieur n'est jamais une soumission de soi à sa personne en tant que telle, mais qu'elle exprime la remise de soi à Dieu. C'est ici que s'innerve la spiritualité de l'obéissance. Mais on doit dire aussi que les ordres du supérieur ne coïncident pas nécessairement avec la volonté de Dieu, car ils sont seulement une médiation historique. Toutefois, il est certain que la soumission au supérieur place toujours dans la volonté de Dieu. Et c'est précisément cela qui, selon la spiritualité vincentienne, doit être au cœur du missionnaire.

Les Constitutions disent que l'obéissance est *«participation au mystère de l'obéissance du Christ»* (C 37). Jésus, obéissant au Père et aux médiations



historiques comme Marie et Joseph, a introduit dans l'histoire le mystère intime de Dieu dont la substance est la communion de l'amour. L'obéissance est donc enracinée dans une logique de communion. Pour cela justement on fait observer que l'obéissance *«exige que nous recherchions tous, communautairement, la volonté du Père, par la mise en commun de nos expériences et un dialogue franc et engagé où se rencontrent les diversités d'âges et de mentalités»*(C 37 § 1). L'obéissance responsable se réalise à travers un chemin qui prépare l'acte de décision, celui-ci cependant appartenant 'en propre' à la responsabilité de l'autorité.

L'acte d'obéissance est donc considéré comme un processus qui ne se produit pas seulement par des décisions de l'autre, mais qui mûrit à travers le dialogue et la participation de la communauté. Considérée spirituellement, l'obéissance chrétienne, au fond, est un geste de charité réciproque à travers laquelle la communauté vit et reprend courage dans sa mission. Sans charité il deviendrait difficile de commander comme d'obéir. Mais surtout, la dynamique missionnaire perdrait toute force, car il ne peut exister d'annonce missionnaire sans un mandat, et ensuite sans une obéissance faite *'promptement, gaiement, avec persévérance'* (C 37 § 2). Si l'obéissance se limitait à quelque chose de mécanique et qu'il n'y avait pas une participation du cœur, elle ne serait pas un acte d'amour, et pas même un acte pleinement humain, encore moins missionnaire. Cet aspect missionnaire de l'obéissance est négligé dans ce point des Constitutions; c'est un horizon fondamental qui devrait être repensé.

Ceci dit, il reste que le fait même d'obéir aux ordres du supérieur ne peut se réaliser que comme une vertu accueillie dans la foi: *«A la lumière de la foi, les confrères s'attacheront à se ranger aux décisions des supérieurs, même s'ils estiment que leur avis personnel est meilleur»*.(C 37 § 2).

La réalisation du conseil évangélique de l'obéissance tend donc à éduquer l'âme du missionnaire en deux directions. La première est celle qui le conduit à former son esprit à la recherche de la volonté de Dieu sur sa vie. La seconde par contre le conduit à se concevoir à l'intérieur de la communion missionnaire de la Compagnie, en opposition à l'individualisme du penser et de l'agir. En d'autres termes, l'obéissance porte le missionnaire à concevoir l'existence comme déterminée par la relation avec un Autre que soi: dans cette sortie de soi qui fait mal à l'amour-propre et à l'égoïsme, mais qui éduque à se penser dans une logique du dialogue, de la participation et de la charité missionnaire.

L'obéissance n'est donc pas réductible à un mécanisme qui crée un «accord». Elle est plutôt un acte spirituel; en s'y identifiant on construit la communauté en termes évangéliques et missionnaires, plaçant sa propre action dans la fidélité à l'amour avec lequel Dieu conduit l'histoire. Le vœu d'obéissance s'amplifie ensuite dans le *«vœu particulier de stabilité»* (C 39), qui

tend à rendre vaine la légèreté de sa propre liberté, en la reliant à la fidélité de la Compagnie à sa mission.

**«Donnez-moi un homme d’oraison, et il sera capable de tout» (SV XI, 83)**

L’Autre, en référence auquel le missionnaire par les conseils évangéliques façonne sa propre personne, n’est pas un principe abstrait, mais un visage vivant avec lequel il dialogue dans l’intimité de ce geste très humain qu’est la prière. La prière, dans le cadre des Constitutions et selon la pensée de saint Vincent, représente le pivot sur lequel la vie spirituelle du missionnaire s’appuie et sur lequel il retrouve la vitalité originelle de sa mission.

*Dans la pensée de saint Vincent, la prière est la source de la vie spirituelle du missionnaire: par elle, il revêt le Christ, il s’imprègne de la doctrine évangélique, il apprécie les situations et les événements dans le regard même de Dieu, et il demeure inébranlable dans son amour miséricordieux. Ainsi l’Esprit du Christ assure l’efficacité constante de nos paroles et de nos actes. (C 41).*

Le texte des Constitutions présente de façon harmonieuse la prière sous trois aspects: a) comme nourriture pour l’intériorité du missionnaire, structurée sur la ‘forme’ du Christ, b) comme facteur d’édification de la vie communautaire, c) comme élément unificateur et vivificateur de l’activité missionnaire. Ces trois aspects, cependant, sont présentés dans leur entrelacement intrinsèque, de sorte qu’on note dans le texte la préoccupation d’en montrer l’intime connexion: *«Dans la prière, en effet, la foi, l’amour fraternel et le zèle apostolique se renouvellent constamment; car, dans l’action l’amour de Dieu et du prochain se révèle effectif».* (C 42).

En premier lieu, la prière est un aliment spirituel du missionnaire comme elle le fut pour le Christ. *«Le Christ Seigneur, établi dans une union étroite avec Dieu, recherchait dans la prière la volonté du Père qui fut la règle de conduite souveraine de sa vie, de sa mission...»* (C 40). Par elle, la liberté du missionnaire entre dans un dialogue fécond avec le Seigneur, le reconnaissant comme partenaire inséparable dans sa propre existence et dans sa propre activité. La schizophrénie entre foi et action est la pire des maladies pour un missionnaire, car elle brise cette unité intérieure qui est la force du témoignage. La prière, étant mémoire du Christ, devient l’espace de la synthèse spirituelle qui reconstruit dans l’unité tout ce qui tend à se désagréger dans l’action. Et donc, elle est le lieu de la guérison intérieure en opposition à la dissipation de l’esprit, car elle raccorde l’incohérence de l’existence avec l’Eternel et en cicatrise les blessures.

Le climat intérieur de cette prière pacifiante, propre au missionnaire, est présenté dans la perspective de la spiritualité des ‘pauvres en esprit’. Et par

conséquent, c'est une prière qui doit se nourrir du sentiment de pauvreté: «*La prière du missionnaire doit se façonner dans l'esprit filial, l'humilité, la confiance en la Providence et l'amour de la divine Bonté*»(C 43). C'est pourquoi, le climat intérieur de la prière doit être dominé par le désir, l'attente, la demande et, enfin, la reconnaissance de la Présence du Seigneur, qui brûle le mal qui se condense au fond de nos cœurs.

En second lieu, un cœur purifié et illuminé par la prière ouvre le chemin des rapports vécus dans la fraternité. La prière personnelle et communautaire construit la communauté et «*l'amour fraternel se renouvelle*»(C 42). En particulier, la prière liturgique, et en tout premier lieu l'Eucharistie, est *la source de notre activité et de notre communion fraternelle* (cf. C 45). Priant ensemble, les missionnaires, par *l'heure quotidienne de méditation* (cf. C 47), le *partage de la parole de Dieu* et la communication réciproque *des résultats de leur expérience spirituelle et apostolique* possèdent *une excellente manière d'animer et de renouveler leur vie* (cf. C 46). La fidélité à la prière authentique transforme lentement la conscience de soi, la faisant grandir dans une relation gratifiante avec l'Autre, avec le Mystère, avec le Christ; et par redondance avec les frères. La prière par conséquent libère de la fermeture obsessionnelle sur soi qui est l'obstacle à la vie fraternelle.

Enfin, la prière du missionnaire est étroitement liée à son activité missionnaire. Elle l'est dans l'acte même du geste évangéliste, car mission et prière doivent se soutenir à tour de rôle pour être toutes les deux authentiques. Une évangélisation sans piété ressemble plus à une promotion de propagande. Une piété sans mission déchoit dans le dévotionnel stérile. Pour cela, justement, les Constitutions soulignent que le missionnaire doit faire en sorte que sa mission devienne prière, à travers une formule aujourd'hui à la mode, mais qui date de 1980: «*le missionnaire se fait contemplatif dans l'action et apôtre dans la prière*» (C 42). Une telle corrélation féconde entre mission et prière, selon les Constitutions, n'est pas seulement un principe, elle est aussi un mode de vie:

*Dans les ministères de la Parole, de la célébration des sacrements, de l'exercice de la charité, et dans les événements de la vie, il nous faut découvrir des lieux privilégiés de prière. Tandis que nous évangélisons les pauvres, nous devons découvrir le Christ en eux et L'y contempler; tandis que nous nous dévouons pour le peuple auquel nous avons été envoyés, nous devons non seulement prier pour lui, mais aussi prier avec lui et prendre part volontiers à ses actes de foi et de dévotion. (C 44).*

La prière du missionnaire doit donc être entrelacée avec son ministère: et l'assimilation de ce principe rend raison de toute la manière d'être spirituelle caractéristique du missionnaire vincentien.

Tout en lui: esprit de la vocation, pratique des conseils évangéliques, prière personnelle et communautaire, doit conduire à transformer sa personnalité en un être 'en' Christ dans le but d'être comme lui 'pour' ses frères plus pauvres.

### **La vie spirituelle du missionnaire est une vie «humanisée» par l'Évangile**

L'expression «vie spirituelle» utilisée jusqu'ici fait partie de ces mots qui, à force d'être prononcés avec une évidence trop désinvolte, s'affaiblissent en devenant des automatismes verbaux. Quand la «vie spirituelle» dérive en automatisme, aussitôt la mission en souffre, parce que sans vie spirituelle l'annonce du Christ aux pauvres reste empêtrée dans le sentiment personnel ou dans quelque forme d'idéologie religieuse. La mission ne naît ni en vertu d'une idée, ni d'une valeur, ni d'un devoir. La mission naît seulement d'une expérience vécue. Pour cela, on peut dire que «la mission» en tant que telle n'existe pas, mais «la personne qui est missionnaire ou qui ne l'est pas». Aucun événement de libération ne peut se produire chez les pauvres s'ils ne rencontrent pas des hommes libérés par l'Évangile.

C'est la rencontre avec des personnes stupéfaites de la présence fascinante du Christ et continuant d'en revivre la conscience, qui engendre un réseau d'annonce persuasive. Il serait tout simplement ridicule de renvoyer à l'anonymat d'Internet l'idée de l'annonce chrétienne: et cela du fait que le Christ est un événement de vie et non un message promotionnel. Et donc, la transformation de la personne est une condition de possibilité pour que la mission vive. *Seul celui qui expérimente son humanité réalisée dans le Christ est spontanément missionnaire.* Et cela est assuré par une '*sequela Christi*' humble et généreuse ainsi que par une prière qui rendent effectif l'attachement au Christ.

Tout cela n'est pas aussi simple que lorsqu'on l'écrit. La '*sequela Christi*' est dans la pratique un fait qui pose question, au moins parce qu'elle tend à disparaître comme tension. Un missionnaire qui tente d'être fidèle à sa vocation de rendre présente la voix et le geste du Christ par l'annonce ne peut pas ressentir avec souffrance certaines questions dans son rapport avec le Christ. Non pas bien sûr dans le sens d'une quelconque instabilité émotionnelle, mais dans le sens que saisir l'immédiateté du Seigneur dans son cœur – à savoir sa correspondance absolue à l'exigence d'humanité vraie – n'est pas un tranquillisant. Le rapport de vérité avec le Christ pose toujours question, car il situe à contre courant par rapport à la logique du monde.

C'est précisément cette opposition que saint Vincent a soin de signaler dans les Règles comme préalable à tout chemin spirituel:

*Avant toutes choses, un chacun tâchera de se bien établir dans cette vérité, que la doctrine de Jésus-Christ ne peut jamais tromper, au lieu que*

*celle du monde porte toujours à faux: Jésus-Christ nous assurant lui-même que celle-ci est semblable à une maison bâtie sur le sable, et la sienne à un bâtiment fondé sur la pierre ferme; et partant la Congrégation fera profession d'agir toujours conformément à la doctrine de Jésus-Christ, et jamais selon les maximes du monde. (RC II, 1).*

L'observation est péremptoire. Elle trace l'image d'un homme transformé par l'Évangile. C'est cette humanité du missionnaire, évangéliquement transfigurée, qui devient source de rencontre missionnaire avec ses frères plus pauvres. En effet, elle se présente comme une nouveauté qui étonne et attire dans une relation humaine les pauvres qui ont besoin d'humanité! (Traduction : JEAN LANDOUSIES, C.M.)